

Département fédéral des affaires  
étrangères  
Direction du droit international public  
(DDIP)  
Section des droits de l'homme  
Bundeshaus Nord  
3003 Bern

Zurich, le 4 novembre 2011

### **Consultation sur le 3ème rapport de la Suisse concernant la mise en oeuvre de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de donner à la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) l'occasion de s'exprimer dans le cadre de la procédure de consultation sur le 3ème rapport de la Suisse concernant la mise en oeuvre de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

La FSCI se permet de vous répondre par la présente, également au nom de la Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse (PJLS). La FSCI et la PJLS comptent ensemble 19 communautés adhérentes et représentent la grande majorité des 18 000 juifs qui vivent en Suisse. La FSCI et la PJLS s'expriment conjointement dans un grand nombre de domaines politiques et prennent donc position ensemble concernant la consultation mentionnée ci-dessus.

La FSCI et la PJLS tiennent par la présente à préciser très clairement qu'elles se réjouissent des objectifs de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et que leur position générale concernant votre rapport est la suivante :

L'article 4 de la convention-cadre impose aux parties contractantes de garantir à toute personne appartenant à une minorité nationale le droit à l'égalité devant la loi et à une égale protection de la loi. Toute discrimination fondée sur une appartenance à une minorité nationale est donc interdite.

Nous aimerions à cet égard faire part de notre préoccupation quant à la tendance, constatée ces dernières en Suisse, à une restriction du libre exercice de la pratique religieuse. Par exemple, dans certains cantons et établissements, il est de plus en plus souvent refusé aux élèves et étudiants pratiquants de mettre en place des solutions appropriées, lorsque des examens ont lieu un jour de Chabbat ou de fête religieuse interdisant aux juifs de travailler et d'écrire.

Nous souhaiterions que le principe de la liberté religieuse des élèves et des étudiants soit davantage pris en compte, également eu égard à la convention-cadre précitée, et nous vous serions très reconnaissants de mentionner la tendance évoquée ci-dessus dans votre rapport.

Nous aimerions par ailleurs attirer votre attention sur l'article 5 de cette convention-cadre, lequel impose aux parties de promouvoir les conditions propres à permettre aux personnes appartenant

à des minorités nationales de conserver et développer leur culture, ainsi que de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leurs traditions et leur patrimoine culturel.

Nous tenons à cet égard à préciser que la culture et l'éducation juives ne sont guère soutenues par les autorités cantonales suisses. L'enseignement religieux est ainsi financé par les propres fonds des écoles juives et les communautés et institutions juives doivent, à quelques exceptions près, assurer leur propre sécurité.

Nous souhaitons faire des observations concrètes concernant les deux paragraphes suivants de votre rapport :

Au **paragraphe 68** du rapport, nous vous prions d'ajouter que la FSCI publie, depuis 2010, avec la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), un rapport sur l'antisémitisme. Nous vous informons par ailleurs que la FSCI et la fondation GRA sont d'avis que les incidents antisémites qui se produisent actuellement en Suisse ne sont pas **avant tout** liés aux tensions politiques au Proche-Orient. La FSCI et la fondation GRA considèrent que les incidents antisémites sont **uniquement** plus nombreux suite aux regains de tension que connaît le Proche-Orient. En 2010, seul un tiers des incidents antisémites enregistrés par la FSCI et la fondation GRA était ainsi lié aux événements ou aux faits rapportés du Proche-Orient. La FSCI et la fondation GRA ont également constaté que l'antisémitisme relevant d'une idéologie d'extrême droite, qui dénigre les juifs pour des motifs raciaux, est toujours aussi répandu, de même que les propos qui se rapportent à l'Holocauste. A cela vient s'ajouter une polarisation politique accrue des partis et des citoyens. Dans certains milieux sociaux, la propension à discriminer les minorités et à les stigmatiser en tant que boucs émissaires a de ce fait à nouveau tendance à augmenter et à être utilisée au plan politique.

Au **paragraphe 70**, nous vous prions de bien vouloir mentionner les projets de sensibilisation contre l'antisémitisme et la négation de l'Holocauste ci-après :

- A compter de l'automne 2011, la FSCI et la PJLS proposent aux enseignants de Suisse alémanique un voyage annuel de formation continue d'une journée à Auschwitz-Birkenau. En Romandie, des voyages similaires sont organisés depuis 10 ans par la CICAD (Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation). La visite de ce lieu de commémoration vise à permettre aux enseignants de s'en faire une idée personnelle, en les aidant par ailleurs à aborder ce chapitre de l'histoire de l'humanité dans leurs salles de classe. Il importe que les souffrances des victimes du national-socialisme ne soient jamais oubliées, relativisées, voire réitérées. C'est précisément au sein de la société multiculturelle actuelle que la FSCI et la PJLS tiennent à mettre en évidence, dans le cadre de l'enseignement scolaire, à quels crimes horribles peut mener, dans des cas extrêmes, l'exclusion systématique de certains groupes de la population et qu'il ne faut jamais tolérer ou minimiser de telles discriminations. Le premier voyage de formation continue à Auschwitz-Birkenau a lieu, avec près de 100 participants, le mercredi 9 novembre, journée commémorative annuelle de la « Nuit de cristal ». Le 19 novembre 2011, grâce au soutien de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une journée d'approfondissement est en outre organisée à la Fachhochschule Nordostschweiz (PH FHNW Aarau) pour les enseignants ayant participé au voyage. Au cours de cette journée, les enseignants examineront entre autres de quelle manière ils peuvent intégrer à leurs cours les impressions ressenties durant la visite du lieu de commémoration Auschwitz-Birkenau.
- Depuis janvier 2011, la FSCI propose aux organisations et instituts de formation intéressés des interventions sur le thème « Pour en savoir plus sur le judaïsme », lesquelles transmettent davantage de connaissances sur le judaïsme, les juifs en Suisse,

Israël ou l'antisémitisme. En 2011, une douzaine de telles formations ont pu être organisées à ce jour.

- La FSCI s'est donnée pour tâche de promouvoir les connaissances sur le judaïsme et la communauté juive en Suisse. C'est dans cette optique que depuis fin 2009, elle met à disposition des fiches récapitulatives appelées « Factsheets » qui contiennent des informations claires et précises sur des thèmes spécifiques. Ces fiches d'information ont été rédigées, sur demande de la FSCI, par des personnes spécialisées dans les domaines concernés, sous la supervision d'un groupe de spécialistes. Les Factsheets visent à contribuer à une meilleure compréhension de l'histoire juive, de la religion juive et de ses valeurs, ainsi que de la communauté juive en Suisse.

Nous vous remercions très sincèrement de prendre connaissance de nos suggestions et informations complémentaires.

Meilleures salutations

FSCI, Fédération suisse des  
Communautés israélites

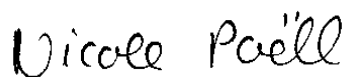
Président



Dr. Herbert Winter

PJLS, Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse

Présidente



Nicole Poëll

Vice-présidente



Sabine Simkhovitch-Dreyfus

Envoyé par e-mail à : [dv-menschenrechte@eda.admin.ch](mailto:dv-menschenrechte@eda.admin.ch)